



## Cumul indemnité chômage et CA micro entreprise

Par **Matchatin**, le **17/05/2014** à **22:30**

Bonjour,

Je suis en cours de licenciement. J'ai déjà créé ma micro entreprise pour envisager de proposer des prestations de formation dès que je serai au chômage. J'ai calculé ma future indemnité journalière (68€ net) soit environ 2000 mois.

Je voudrais savoir

si je fais 1500€ de CA, est ce que je percevrai bien 500€ (environ) du pôle emploi ?

Si je fais 2000€ de CA, je ne percevrai donc pas d'indemnité mais est ce que je garde bien mes droits pour le mois suivant si je ne fais pas de CA ?

Si je fais exceptionnellement un mois 4000€ de CA, c'est pareil ?

Peut on déclarer un CA après avoir déduit les cotisations sociales ?

Merci de vos réponses avant que je me lance.

Cordialement